

Compte rendu du délégué régional du service social des étrangers au chef de ce service à Vichy, 9 septembre 1942, ADH, 15 W 104

9 septembre 1942

Le Délégué Régional

329 CD/AA – I/SSE

à

Monsieur le Chef du
Service Social des Etrangers
97bis, Av. des Célestins,
VICHY

OBJET : - Commissions de Criblage et Convois d'Israélites

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'activité de l'Equipe Régionale, au cours des opérations des Commissions de criblage qui ont fonctionné aux Camps d'Agde et de Rivesaltes, et du départ des divers convois d'Israélites.

A mon passage à Perpignan, les 10 et 11 août, Melle de la Hautière m'avait mis au courant de ce qui se passait au Camp de Rivesaltes.

Le 12 août, M. Urbou, me pria, par téléphone, de me rendre le lendemain à Toulouse. A mon arrivée, M. le Délégué Régional me donna connaissance de vos instructions, et dans l'après-midi, j'assistai à la réunion des Délégués Départementaux de la Région de Toulouse, auxquels M. le Délégué Régional fit part de vos directives concernant l'établissement des listes.

Vu l'urgence, je téléphonai de Toulouse à MM. Dupont et Soulieux pour les prier de venir le lendemain à Montpellier.

Le 14, je réunis à mon tour MM. Simonnet, Dupont et Soulieux pour leur donner vos instructions et insistai sur le fait que le délai qui nous était imparti était très court, et qu'ils devaient travailler sans désespérer à l'élaboration des listes.

De mon côté, je me mis en relation avec le Groupement 3 d'une part, l'Intendance Régionale de Police d'autre part, tant pour être tenu au courant des modifications qui pourraient être apportées à la nomenclature des cas d'exceptions que pour faciliter le regroupement des familles de TE auprès de leur soutien avant le départ de celui-ci.

A la date qui leur avait été assignée, le 19 août au soir, MM. Soulieux, Dupont et Simonnet me remirent leurs listes. Le 20 je reçus du Groupement n°3 les listes de TE qui devaient partir, ainsi que les listes annexes concernant leur famille. Je pus téléphoner le soir aux Camps de Gurs et de Rivesaltes les noms des familles se trouvant dans ces camps qui pouvaient être regroupées auprès de leur soutien, et le lendemain dans la matinée Melle Hirsch apportait à Toulouse et M. Deguise à Rivesaltes, la copie de ces listes.

Le même jour, M. Poullaouec, mon Secrétaire-Administratif, conformément à vos instructions, se rendit à Vichy pour vous remettre le double des listes établies par notre Equipe Régionale.

A la suite de l'opération qui eut lieu dans la nuit du 25 au 26 août, une Commission de Criblage fut instituée au Camp d'Agde. Cette Commission devant fonctionner sur le plan départemental, M. Simonnet, Délégué Départemental, fut dé[sign]é par la Préfecture de l'Hérault pour en faire partie, il s'y rendit le 26 au matin, accompagné de Melle Hirsch.

D'autre part, dès le 24, j'avais prié M. Bartalot, Délégué Régional Adjoint, de se rendre à Montpellier pour être tenu au courant des dernières instructions concernant les cas d'exemptions ; à son départ de Montpellier je lui demandai de prendre rendez-vous avec M. Dupont à Narbonne, pour mettre celui-ci au courant des dernières directives, et lui permettre d'agir dans son département.

A ce moment-là, j'ai estimé que les personnes les plus qualifiées pour pouvoir défendre la cause des israélites devant la Commission de criblage devaient être les S.S.D. des Départements où ils étaient domiciliés, ceux-ci connaissaient de longue date la situation de la plupart de ces familles et devaient de ce fait être les meilleurs jurés d'une intervention possible en leur faveur.

Je demandai donc à M. Simonnet de se rendre par la suite à Rivesaltes pour examiner en commission le cas des israélites originaires de l'Aveyron, la Lozère ou l'Hérault ; à M. Bartalot de faire de même et de s'occuper des cas d'israélites relevant du département de l'Aude ou des PO.

Je pensais que la Commission de criblage fonctionnerait en groupant les israélites par département d'origine, et de ce fait je ne prévoyais la présence au sein de cette Commission que d'un Délégué du S.S.E. à la fois.

Mais, dès son arrivée, M. Simonnet me rendit compte qu'il n'en serait pas ainsi, que la Commission examinerait le cas des israélites suivant l'ordre établi par le Commandant du Camp, ordre qui ne tenait aucun compte de leur dernière résidence ; dans ces conditions, je prescrivis à MM. Simonnet et Bartalot d'assister à la Commission de soumettre à celle-ci les cas intéressants d'israélites relevant de leur circonscription ; j'insistai auprès de M. Simonnet sur la nécessité de laisser, en tout état de cause, à M. Asselin, la place qui lui revenait et qui était celle de représentant du service social au Camp de Rivesaltes.

Quant à la division du travail, j'ai laissé à M. Bartalot le soin de juger sur place de la méthode qui permettrait d'obtenir les résultats les plus efficaces.

Le rapport de M. Simonnet, en date du 8 septembre, vous aura fait connaître ce qui fut décidé à ce sujet.

Vous connaissez par ailleurs, par le rapport de M. Bartalot les divers incidents qui se déroulèrent dans les journées des 30 et 31 août, et qui nous obligèrent à prescrire à M. Simonnet de regagner MONTPELLIER, et à M. Bartalot de rester à Perpignan.

Jusqu'à ce moment-là, je suis persuadé que les représentants du S.S.E. au Camp de Rivesaltes ont mis tout en œuvre pour soumettre à la Commission de Criblage les cas des Israélites dont ils avaient la charge, et pour apporter à ceux qui devaient partir le maximum de réconfort et les secours matériels compatibles avec la sévérité de certaines prescriptions.

Pour ma part, je mis tout en œuvre, tant auprès de l'Intendance Régionale de Police que de la Croix Rouge et du Secours National, pour essayer de procurer aux partants les couvertures, vêtements et denrées dont la distribution avait été prévue au départ des convois. Je dois constater que ces efforts ne furent que partiellement couronnés de succès.

Par la suite, j'ai appris, par une communication verbale de Melle HIRSCH à son passage à Montpellier, Samedi dernier, que le représentant du S.S.E. n'avait plus été admis à prendre part aux travaux de la Commission de Criblage, mais que celle-ci avait accepté d'examiner tous les cas qui lui avaient été soumis par le Service Social.

Cette façon de procéder a eu pour résultat de n'obtenir la libération de certaines personnes qu'à la toute dernière minute alors qu'elles étaient déjà embarquées, mais en toute chose il faut considérer le résultat, et d'après les témoignages que j'ai pu recueillir, l'action du Service Social a été pour tous, réelle et précieuse, et a permis d'obtenir dans des conditions parfois dramatiques, la libération de personnes, qui, sans la présence des délégués de notre service, seraient sûrement parties.

J'ajoute que les témoignages concordent aussi pour rendre hommage à l'esprit de compréhension et d'humanité dont firent preuve les représentants de la Préfecture des P.O. et de la Commission de criblage, et cela en dépit des difficultés qui ne cessèrent de leur créer les diverses instructions reçues en cours d'exécution.